



BIEN-ÊTRE & PATRIMOINE



Descriptif des réflexions et actions à venir qui seraient appliquées par la société de tir de Luxeuil-les-Bains lors de la réalisation de leur projet 300 m, en matière de sécurité, de gestion du bruit, d'écologie et d'environnement

Dossier complémentaire ajouté au registre d'enquête papier en mairie de Luxeuil-les-Bains à la demande du commissaire enquêteur.

11 – Travaux projetés pour:

« 1-Sécurisation du site 300m et du site historique »

« 2-Gestion et maitrise des nuisances sonores sur le pas de tir et dans le bâtiment 300m »

«3- Gestion et Respect de l'environnement végétal du site 300m »

1/ Sécurisation du site 300 m (VOIR Schémas de principe associés).

- Clôture a gibier en périphérie des 2 sites d'une hauteur de 2,00 m avec mailles progressives et fils de ronces en partie supérieures,**
- Portails et portillons baraudés hauteur 2,00 m sécurisé, motorisé,**
- Zone du pas de tir encaissé de type tranchée d'une largeur minimale de 26,00 m entre des merlons périphériques d'une hauteur de 8,43 m en protection,**
- Mise en œuvre de végétations arbustives dense d'une hauteur de 4,00 a 10,00 sur l'ensemble des merlons périphériques pour augmenter en + de la clôture la difficulté d'intrusion sur le site et la zone de tir,**
- Cibles avec éclairage et caméras sur support avec piège à balles,**
- Système caméra avec enregistrement vidéo en place sur l'ensemble du site,**

2- Gestion et maîtrise du bruit et nuisances sonores potentielles (VOIR Schémas de principe associés).

- Mise en place dans le règlement du stand 300 m de l'obligation de modérateur de son sur les armes longues modernes,

***En extérieur:**

- Zone plane et pas de tir encaissé de type tranchée d'une largeur minimale de 26,00 m entre des merlons périphériques d'une hauteur de 8,43 m avec végétalisation de la zone plane du pas de tir avec des mélanges fleuris arbustifs d'une hauteur de 80 cm pour absorber le bruit,

- Mise en œuvre de végétations arbustives dense d'une hauteur de 4,00 à 10,00 sur l'ensemble des merlons périphériques en + des 8,43 m de hauteur des merlons pour limiter les potentielles nuisances sonores extérieur du site ,

- Hauteur totale avec développement de la végétation entre 12,00m et 18,00 m de haut en protection sonore,

***Dans le bâtiment stand de tir:**

- Mise en œuvre dans le bâtiment de couloirs de tir insonorisés de 8,80 m de longueur et 1,80 m de large hauteur 2,50 m qui vont faire office de silencieux et absorber le bruit en sortie de canon des armes longues,

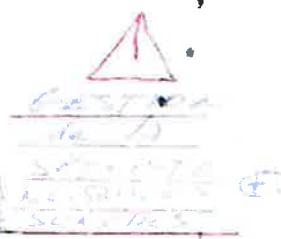
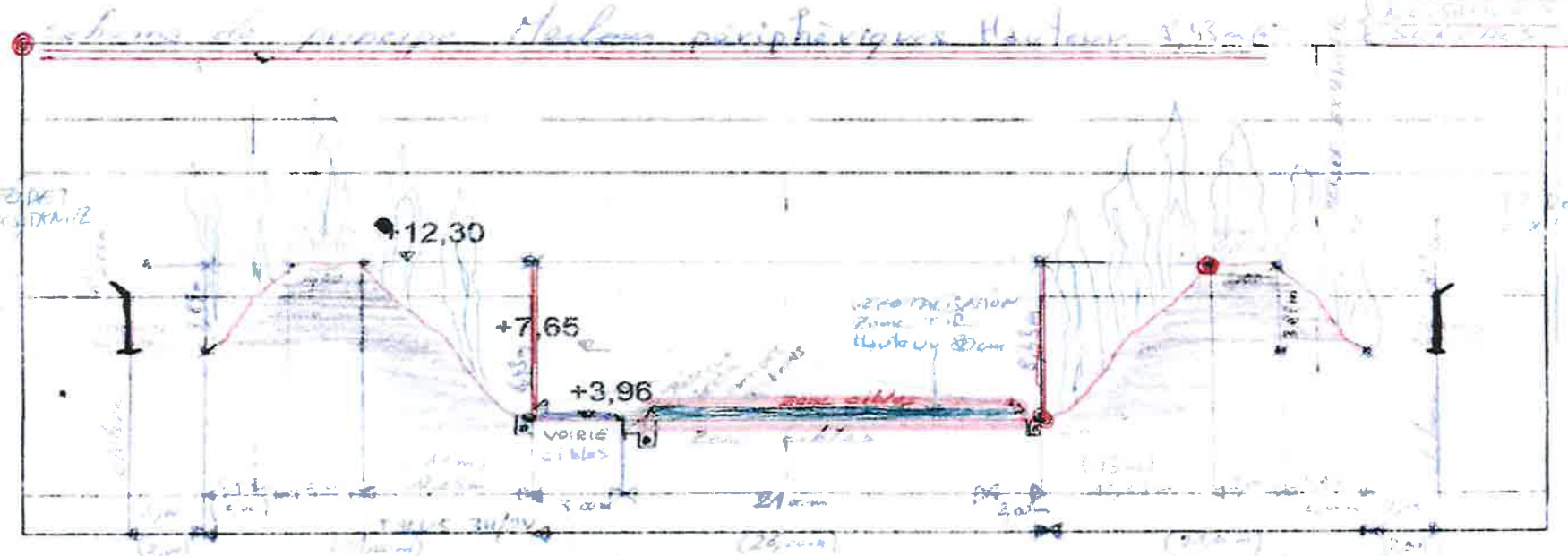
(Zones en gris sur le schéma de principe)

- Isolation phonique de l'ensemble du bâtiment stand de tir (Murs , portes et plafond),

3 – Gestion Ecologique Environnementale du site 300 m (VOIR Schémas de principe associés).

- **Végétalisation de la zone plane du pas de tir avec de mélanges fleuris et arbustifs d'une hauteur de 80 cm ,**
- **Mise en œuvre de végétations arbustives dense d'une hauteur de 4,00 a 10,00 sur l'ensemble des merlons périphériques,**
- Reconstitution de la foret type qui entoure le site ,**
- Pièges a balles pour récupérer les ogives de tir et éviter la pollution des sols,**
- Protection de la faune et du gibier par la clôture périphérique de de hauteur 2,00 m ,**

PROFIL EN TRAVERS



PROFIL EN TRAVERS
 ZONIFICATION MERLENS ENTERRER
 POUR L'ENLEVEMENT DE LA PERIPHERIE DU S-R
 POUR CASION NUISANCE SONORE ET VIBRANTE

